

Cauvaldor | PLUIH

LANZAC



Code INSEE : 46153

Entité paysagère : Vallée de la Dordogne

Armature territoriale : Maillage

Bassin de cohésion territoriale : Souillac

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		



Règlement graphique

LEGENDE

Fond de carte	Bâti cadastral
	Parcelaire cadastral
	Cours d'eau
	Domaine public
	Domaine public

Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)

Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (Périmètre extérieur)

Périmètre de protection autour des monuments historiques

Zone urbaine	Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses
	Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité
	Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
	Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité
	Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUiH
	Ult : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes
	Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser ouverte	TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
	TAUc : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
	TAUx : Nouvelles zones d'activités économiques
	TAUlt : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique
	TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser fermée	TAUf : Zones à vocation première d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
	TAUf : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée
	TAUlt : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée
	TAUlep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à Turbanisation

Zone agricole	A : Zones à vocation agricole
	Ap : Zones agricole à préserver
	Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique
	Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles
	Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

Zone naturelle	N : Zones à vocation naturelle
	Np : Zones naturelles à préserver
	Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique
	Nltc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings
	Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles

Nc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières
--

Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

Prescriptions	Changement de destination
	Petit patrimoine (L151-19)
	Eléments de paysage (L151-23)
	Linières commerciaux
	Emplacements réservés
	OAP Sectorielle niv.1
	OAP Sectorielle niv.2
	Dordogne

STECAI

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Les règlements de zones

- Changements de destination

- Petit patrimoine

- Emplacements réservés

- OAP Sectorielle niv.1

- OAP Sectorielle niv.2

- Dordogne

- STECAI

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

- Les règlements de zones

- Changements de destination

- Petit patrimoine

- Emplacements réservés

- OAP Sectorielle niv.1

- OAP Sectorielle niv.2

- Dordogne

- STECAI

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Les règlements de zones

- Changements de destination

- Petit patrimoine

- Emplacements réservés

- OAP Sectorielle niv.1

<table